



Communauté de communes  
Haut-Jura Saint-Claude

## PROCES VERBAL

de la réunion du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

**Mercredi 21 septembre 2011 à 19h00**

**(salle des Dolines aux Moussières)**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Yves Poète, François Casagrande, Jean Jacques Baroni, Jean Pierre Martorell, Claude Mora, Serge Blanc-Potard, Roland Couty, Daniel Grenard, Jean Louis David, Michel Colomb, Christian David, Jean Yves Comby, Françoise Crespy, Thierry Grenard (arrivée à la délibération 7-1), Gérard Barut, Guy Perrier, Philippe Passot, Thierry Vidaillet, Jacques Lançon, Claude Cottet, Jean Boujard, Roger Béguet, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Jean François Demarchi, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Jean Paul Bernasconi, Bernard Abel, Bruno Dutel, Daniel Burdeyron, Michel Bailly, Roman Charpentier, Jean Pierre Jacquemin, Jean Claude Millet, Alain Mouret, André Vialle, Norma Paillissé, Jean Louis Millet, Philippe Gotteland, Alain Waille, Deborah Baroni, Yvan Smaniotto, Ludovic Sonney, Raphaël Perrin, Claudie Pillard, Raymond Chevassu, Jean Greusard, Jean Daniel Maire, Bernard Faure, Maxime Morand Mermet, Jérôme Fortier.

**EXCUSES** : Véronique Girault, Bernard Vuillard, Jean Pierre Ackermann, Jean Paul Gruet-Masson, Nelly Vaufrey, Nicolas Gindre, Daniel Monneret, Alain Duraffourg.

**ABSENTS** : Jean Luc Delacroix, Thierry Grenard jusqu'à la délibération 7-1.

#### **POUVOIRS :**

Véronique Girault a donné pouvoir à Bruno Dutel, Bernard Vuillard a donné pouvoir à Yves Poète, Jean Pierre Ackermann a donné pouvoir à Jean Boujard, Jean Paul Gruet-Masson a donné pouvoir à Francis Lahaut, Nelly Vaufrey a donné pouvoir à Alain Mouret, Nicolas Gindre a donné pouvoir à Christian David ; Daniel Monneret a donné pouvoir à Jean Greusard, Alain Duraffourg a donné pouvoir à M. Bernasconi.  
Soit 52 présents et 8 pouvoirs jusqu'à la délibération 6-5 (soit 60 votants)  
Et 53 présents et 8 pouvoirs à partir de la délibération 7-1 (soit 61 votants)

La convocation pour la séance du 21 septembre 2011, datée du 15 septembre 2011, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Madame Norma Paillissé et Monsieur Jean-François Demarchi se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

M. le Président précise que M. Jean Marc Greninguey, conseiller communautaire titulaire, a demandé à ne plus être titulaire mais suppléant. Le conseil municipal des Moussières par délibération du 17 juin 2011, a désigné Madame Véronique Beaud pour représenter la commune au sein du conseil communautaire.

M. le Président, Francis Lahaut déclare Madame Véronique Beaud installée ; M. Jean Marc Greninguey étant conseiller communautaire suppléant.

M. Le Président précise que le prochain conseil communautaire aura lieu à 19h le mercredi 14 décembre 2011.

### **1 Communications officielles :**

1-1 Délibérations des bureaux du 15 juin, 29 juin et 24 août 2011 : compte rendu.

1-2 Décisions du président : compte rendu des décisions : comte rendu.

### **2 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 22 juin 2011**

2-1 Modification du vote de la délibération 5-5 du 22 juin 2011 : ski nordique redevances 2011-2012.

M. le Président précise que dans le compte rendu du conseil du 22 juin 2011 il est mentionné que la délibération 5-5 a été adoptée à l'unanimité. Or, deux conseillers communautaires se sont abstenus. Il s'agit de M. Jean Claude Millet et Serge Blanc-Potard.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de cette modification du vote.

M. Jean Louis Millet précise que pour la délibération 10-1 : médiathèque communautaire tête de réseau – désignation du maître d'œuvre qu'en fait il avait voté contre. Toutefois, ni les secrétaires de séance ni le Président n'ont constaté ce vote contre de M. Jean Louis Millet ; par conséquent, le vote ne peut être modifié. Il est toutefois donné acte par le Président de la remarque de M. Jean Louis Millet.

### **3 ADMINISTRATION GENERALE :**

#### **3-1 Etude pour la réalisation d'une maison de santé : participation de la communauté de communes**

Les statuts de la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude précisent en son article 5/3-1 : « réseau de santé : mettre en place en concertation avec les acteurs locaux un réseau de santé avec ses relais (maison médicale...) » et qu'elle a donc compétence en matière de maisons de santé.

Dans le cadre du Pays du Haut-Jura (qui regroupe les communautés de communes : Haut-Jura Saint-Claude, la Grandvallièrre, Arcade, Jura-Sud et les Rousses), il est prévu que le PNR engage une étude pour définir les besoins sachant que la maison de santé des Rousses est réalisée et que celle de Jura-Sud est programmée.

L'étude portera sur les territoires de Haut-Jura Saint-Claude et d'Arcade.

Son coût est de 59 740,20 € TTC. Une participation du Conseil régional de Franche Comté est attendue à hauteur de 40%. Il est proposé au conseil communautaire de répartir la soule au prorata des populations de Haut-Jura Saint-Claude et d'Arcade. La part revenant à Haut-Jura Saint-Claude serait alors de 25 807,76 € et celle d'Arcade de 12 545,44 €.

M. Jean François Demarchi précise que cette étude est menée avec la communauté de communes d'Arcade ; sachant que chaque communauté de communes a son ou ses projets. Le cabinet d'étude sera chargé notamment de faire émerger les besoins et de travailler avec les professionnels de santé.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte le principe de :

- participer à une étude, portée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, au titre du Pays du Haut-Jura, intitulée « étude prospective et stratégique pour la définition et la mise en cohérence de projets de santé sur le Haut-Jura »,
- apporter une aide de 25 807,76 € au PNR,
- autoriser le président à signer tous les documents à intervenir.

#### **3-2 Propriété boulevard de la République : règlement de la copropriété : modification / création d'une servitude**

La communauté de communes a acquis des locaux à usage de bureaux pour installer les services administratifs de la communauté de communes, sis au 13bis, boulevard de la République à Saint-Claude.

Ces bureaux font parties d'une copropriété.

Il convient d'autoriser le président à signer tous actes visant aux modifications éventuelles du règlement de copropriété du fait de la nécessité de créer notamment une ouverture en façade pour permettre le désenfumage de l'escalier mais aussi de créer une servitude sur le fonds voisin pour permettre la réalisation d'une issue de secours.

M. Jean Louis Millet trouve que cette solution pour accueillir les services, est précipitée et que l'installation de ceux-ci aurait pu se faire dans les locaux du collège Rosset qui devrait fermer.

M. le Président lui précise que lui seul est libre de son appréciation quant à cette éventuelle fermeture ; toutefois, en ce qui concerne l'installation des services administratifs, il existe une urgence.

Le conseil décide à 59 voix pour et une voix contre de M. Jean Louis Millet :

- d'autoriser le président à signer tous les documents portant modification du règlement de copropriété dans laquelle est la communauté de communes dispose de bureaux pour ses services administratifs
- de créer une servitude sur le fonds voisin pour y créer une issue de secours.

### **3-3 Constitution de groupements de commande (fuel domestique, sel, gaz en citerne) –Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude - Communes de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude -Signature de conventions - Autorisation**

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics et dans un souci de mutualisation, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude propose la constitution de groupements de commandes dans l'objectif de souscrire à des marchés publics pour la fourniture de fuel domestique, sel, et gaz en citerne pour la communauté de communes et ses communes membres.

Ces groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant éventuellement des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans l'offre des entreprises.

Une convention constitutive doit être signée par les communes membres des groupements. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définitions des missions, modalité de leur adhésion).

Le coordonnateur de ces groupements serait la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement est réalisée après recensement des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque collectivité d'exécuter son propre marché. Toutefois, toujours dans un souci d'économie, les livraisons seront programmées par la communauté de communes. Si les conditions obtenues ne sont pas de nature à satisfaire pleinement les besoins d'une commune, il lui sera possible de ne pas signer le marché et de se retirer du groupement.

En conséquence, il est demandé, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions entre la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et les communes souhaitant adhérer à ces groupements.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- adopte le principe des groupements de commandes pour la fourniture de fuel domestique, de sel et de gaz en citerne,
- autorise le président à signer tout document à intervenir avec les communes membres des groupements.

## **4 PERSONNEL**

### **4-1 Tableau des effectifs - modification**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2011 approuvant le tableau des effectifs de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura, en date du 15 juin 2011,

VU la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion du Jura, en date du 20 juin 2011,

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- transformer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe, à temps complet, en un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- transformer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, un emploi d'agent de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) en un emploi d'agent de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet.

## 5 FINANCES

### 5-1 Budget 2011 : attribution des fonds de concours 2011 aux communes (première partie)

Par délibération du 22 juin 2011, le conseil communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours aux communes membres de la communauté de communes ; ceci au titre de l'investissement et pour l'année 2011. Il est rappelé que le fonds de concours ne peut dépasser 50% de l'autofinancement de la commune et que les financements extérieurs (dont le fonds de concours) doivent être inférieurs à 80% du coût.

Il convient d'adopter les propositions qui ont été faites par les communes.

Deux procédures sont mises en œuvre :

- 1) soit c'est par délibération du conseil municipal de la commune intéressée que la demande est formulée. Il appartiendra ensuite au maire de justifier (copie des factures, certificat justifiant le financement et l'imputation des dépenses) pour que le fonds de concours soit versé,
- 2) soit c'est le maire de la commune qui sollicite le fonds de concours ; il appartiendra ensuite au conseil municipal de la commune intéressée de solliciter le versement en produisant les mêmes justificatifs que ceux précisés au point 1.

A ce jour, les demandes suivantes ont été reçues:

1) Coyrière : demande formulée par M. le Maire pour l'aménagement de la place de la mairie (places de stationnement visiteurs, cheminement piétons pour personnes à mobilité réduite, pose de trottoirs, goudronnage). Le montant du devis s'élève à 10 060,06 € HT. Sont attendus 3 000 € au titre de la communauté de communes et 1 952 € au titre des amendes de police.

2) Choux : demande de M. le Maire de reporter l'attribution du fonds de concours de 3 045 € sur l'année 2012.

3) La Rixouse : demande par délibération du conseil municipal du 21 juillet 2011 pour la réfection de la route des Gys pour 3 000 € et des travaux d'investissement en forêt pour 1 536 € correspondant à l'attribution du fonds de concours de 4 536 €.

4) Larrivoire : fonds de concours de 3 000 € à la demande de M. le Maire pour le ravalement des façades nord et ouest de la mairie d'un coût estimatif de 11 880,66 € TTC financés par une subvention ADCJ de 2 448 €, et du FCTVA de 1 537,92 €.

5) Chassal : pour une demande de fonds de concours de 10 668 € par lettre du 06 septembre 2011, M. le Maire désire consacrer ce fonds de concours pour des travaux de voiries.

6) Lavans les Saint-Claude : fonds de concours de 25 000 €, M. le Maire, par courrier du 31 août le sollicite pour la rénovation de la voirie communale 37 (rue de Melay) pour un montant prévisionnel de 135 000 € HT. Cette réalisation se fera sur l'année 2012 donc le report du fonds de concours 2011 est sollicité.

7) Les Molunes : fonds de concours de 3 000 € ; par courrier du 7 juin 2011, Mme le Maire le sollicite pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux ERDF et France Télécom sur le site de la Vie Neuve.

8) La Pesse : demande de M. le Maire pour un fonds de concours de 7 287 € utilisé pour des aménagements connexes à l'opération cœur de village (accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église, réfection du monument aux morts 15 448,80 €, remise en eau de la fontaine pour 14 777,06 €, réfection d'un parking pour 8 671 €, travaux au cimetière pour 25 871,31 €, et frais divers pour 2 104,29 €

Les participations attendues sont au titre de l'ADCJ de 5 800 €, du PNR de 3 700 € et du Souvenir français de 4 000 €.

Ce fonds de concours est sollicité pour les années 2011, 2012 et 2013.

9) Les Moussières : pour un fond de concours de 3 990 €. Le report sur 2012 est sollicité par lettre de M. le Maire du 08 septembre 2011.

10) Ravilloles : fonds de concours de 10 269 €.

Par délibération du 06 septembre 2011, le conseil municipal sollicite le fonds de concours pour financer l'extension de son Centre de Loisirs Sans Hébergement (CSLH) avec mise au normes des conditions d'accessibilité. Les travaux se réaliseront sur 2011 et 2012.

Coût :	123 877,94 € TTC
Financement : DETR :	20 705,34 €
CAF :	41 410,68 €
FCTVA :	19 169,49 €
Autofinancement :	42 532,43 €

Fonds de concours 2011 : 10 269,00 €

Compte tenu du plafond de 50% de l'autofinancement (soit 21 266,21 €) et de celui de 80 % du coût total, 7 391 € pourront être prélevés sur le fonds de concours 2012.

11) Saint-Claude : fonds de concours de 75 000 €. Par délibération du 15 septembre 2011, il est sollicité un fonds de concours pour l'aménagement d'une classe relais à l'école du Faubourg d'un coût prévisionnel de 33 389,19 € TTC et l'aménagement du carrefour du Faubourg d'un coût prévisionnel de 147 715,57 € TTC. Pour la 1<sup>ère</sup> opération, le fonds de concours est sollicité à hauteur de 13 500 € et pour la 2<sup>ème</sup> à hauteur de 61 500 €.

12) Ponthoux : fonds de concours de 3 000 €. Par délibération du 9 septembre 2011, la commune propose de retenir les travaux de réfection complète de la voie communale « rue de la Carcille » pour un coût de 17 645,43 € TTC et subventionnés par ailleurs au titre de l'ADCJ pour 4 792 €.

13) Lajoux : fonds de concours de 5 523 €. Par délibération du 8 septembre 2011, la commune souhaite qu'il soit affecté aux travaux d'inspection trentenaire du téléski dont le coût s'élève à 46 550,51 € TTC. Le financement au titre de l'ADCJ est de 3 412 €.

14) Vulvoz : fonds de concours de 3 000 €. La commune réalise des travaux à la fruitière pour un montant de 12 000 €. Aucun autre financement n'est attendu.

15) Coiserette : fonds de concours de 3 000 €. Par lettre du 15 septembre 2011, Monsieur le Maire demande à ce que le fonds de concours soit affecté à des travaux de réfection du système de traitement de l'eau et son report pour 2012.

16) Avignon les Saint-Claude : fonds de concours de 7 434 €. Par délibération du 9 septembre 2011, le Conseil Municipal se propose d'affecter le fonds de concours à l'acquisition de trois parcelles de bois pour un montant de 16 300 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de répondre favorablement aux communes et aux maires qui ont fait part de leur sollicitation pour bénéficier des fonds de concours en investissement décidés par la communauté de communes pour les communes citées ci-dessus.

Il est précisé que le conseil communautaire sera appelé à délibérer le 14 décembre 2011 pour les autres demandes.

## **6 ECONOMIE**

### **6-1 Budget annexe des activités économiques - Atelier des Savoir-Faire – Création d'une résidence d'artisans - Approbation du programme et demande de subventions.**

A travers le projet de création d'une résidence d'artisans à Ravilloles, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude poursuit la démarche de développement conjoint des pôles économique et touristique portée par l'Atelier des Savoir-Faire.

Le projet consiste à restructurer une fraction du sous-sol de l'Atelier des Savoir-Faire, afin d'y aménager deux locaux destinés à être proposés comme « ateliers tremplin » et loués, à des artisans souhaitant s'installer sur le territoire.

Une particularité du projet réside dans le fait que ces aménagements devront permettre la visite des ateliers par des groupes de 25 personnes, en prolongement des espaces muséographiques existants.

Les locaux seront proposés comme « ateliers tremplin » et loués (avec ou sans bail d'une durée inférieure à 24 mois) à des artisans d'art souhaitant s'installer sur le territoire.

Les principales activités susceptibles d'être pratiquées dans ces locaux : chantournage, tournage, ébénisterie, émaillage, poterie, arts du feu, lunetterie, fabrication de vitrail, vannerie, sculpture, peinture sur bois...

Les études de faisabilité de cette opération furent initiées en 2009 par l'ex- communauté de communes du Plateau du Lizon qui en estimait alors le coût « travaux » à 120 000 € H.T.

En juillet dernier, le programme de l'opération a fait l'objet d'une mise à jour, et des précisions fonctionnelles et techniques ont été apportées et ont abouti aux éléments de programme suivants :

#### Surfaces utiles programmées :

- Atelier n°1 : 75 m<sup>2</sup> minimum (compris 9m<sup>2</sup> de bureau) \*
- Atelier n°2 : 60 m<sup>2</sup> minimum (compris 9m<sup>2</sup> de bureau) \*
- Local de stockage n°1 : 10 m<sup>2</sup>
- Local de stockage n° 2 : 10 m<sup>2</sup>
- Atelier menuiserie (existant) : surface réduite à 135 m<sup>2</sup>
- Sanitaires (existant) : 6 m<sup>2</sup>
- Douche : 4 m<sup>2</sup>
- La surface totale affectée à ces espaces pourra varier à la hausse selon l'implantation de l'accès aux ateliers.

Deux niveaux d'intervention sont définis :

- une restructuration complète d'une zone de 235 m<sup>2</sup> correspondant aux ateliers 1&2, aux locaux de stockage, aux sanitaires, à la douche ainsi qu'aux circulations et accès aux équipements.
- une intervention plus légère sur les 135 m<sup>2</sup> dévolus à l'atelier menuiserie existant, qui conservera sa fonction : mise en conformité électrique, accessibilité du local aux personnes handicapées, renforcement de

*l'isolation thermique de l'enveloppe, en cohérence avec le traitement de la résidence d'artisans, et en option revêtement de sol résine.*

Le coût prévisionnel d'opération correspondant, hors équipements mobiliers, est le suivant :

Travaux	150 000 € H.T.
Maîtrise d'œuvre	18 000 € H.T.
Diagnostics, Contrôle technique, Coordination SPS	4 000 € H.T.
Divers (reprographie, publicités...), révisions de prix	4 000 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>176 000 € H.T.</b>

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude peut prétendre sur cette opération, aux financements suivants :

Conseil général (EDAT) 15 % :	26 400 €
Conseil régional (soutien aux projets innovants collectifs) 20% :	35 200 €
OCMACS ( FISAC) :	30 000 €
Autofinancement (fonds propres ou emprunt) :	84 400 €

Le conseil communautaire décide d'approuver à 59 voix pour et une voix contre de M. Blanc-Potard :

- le projet de réaménagement de résidence de 2 artisans à l'Atelier des Savoir-Faire situé à Ravilloles,
- le programme de l'opération de solliciter les subventions du conseil général, du conseil régional au titre du projet innovant collectif – contrat de Pays et de l'Etat (FISAC) comme énoncé ci-dessus,
- et d'autoriser le président à signer tous les documents utiles aux demandes de financement.

### **6-2 Budget annexe des activités économiques zone du Curtillet à Pratz : cession d'une parcelle**

La SARL ERDING, sollicite la communauté de communes pour acquérir une parcelle d'une surface d'environ 2 628m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Curtillet à Pratz.

Cette société envisage d'y réaliser un bâtiment industriel de 400 m<sup>2</sup> environ destiné à la fabrication de pièces techniques à base de matière plastique.

Il est proposé au conseil communautaire de donner suite à la demande de la SARL ERDING et de lui céder la parcelle cadastrée sur la commune de Pratz , section AB n° 128 d'une contenance de 26a 28ca environ au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>; étant précisé que l'étude notariale de Maîtres Millet-Buscoz sera désignée pour rédiger l'acte pour le compte de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide la vente d'une parcelle d'une superficie de 2 628 m<sup>2</sup> située sur la zone d'activités du Curtillet à Pratz à la SARL ERDING au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>.

Lors du débat, il a été précisé que ce prix de 6 € du m<sup>2</sup> n'est pas le prix de revient du m<sup>2</sup> de la zone du Curtillet mais le prix estimé par le service des domaines.

En outre, en ce qui concerne « les Emboinchats », des démarches sont entreprises pour trouver d'éventuels acquéreurs. Par ailleurs les entreprises qui désirent s'installer dans des locaux déjà existants et celles qui désirent construire de nouveaux bâtiments, constituent deux demandes différentes auxquelles la communauté de communes doit pouvoir répondre.

### **6-3 Budget annexe des activités économiques zone du Péron à Viry : cession d'une parcelle**

La SARL Sonia Bichat Design, 2, rue de la tuilerie à Arbent sollicite la communauté de communes pour acquérir une parcelle d'une surface d'environ 2 890 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités dite « le Peron » à Viry.

Cette société envisage d'y réaliser un bâtiment industriel de 500 m<sup>2</sup> environ destiné à la fabrication de montures de lunettes « fait main ».

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de donner suite à la demande de la SARL SBD et de lui céder un terrain d'une contenance de 2 890m<sup>2</sup> environ au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>.

### **6-4 Budget annexe des activités économiques zone de Champfrévan à Chassal : cession d'une parcelle**

La SARL ARC OUTILS sollicite la communauté de communes pour acquérir une parcelle d'une surface d'environ 2 594 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Champfrévan à Chassal.

Cette société envisage d'y réaliser un bâtiment industriel de 400 m<sup>2</sup> environ destiné à l'affûtage, la fabrication et la vente de matériel coupant pour les industries de la lunetterie, de la mécanique et du bois.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- vendre à la SARL ARC OUTILS une parcelle cadastrée, commune de Chassal section B n°440 d'une superficie de 2 594 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Champfrévan.

M. Jean Louis Millet se félicite de ce que le conseil communautaire vienne de décider de la cession de trois parcelles de terrain à des entreprises.

### **6-5 Budget annexe des activités économiques Etude des friches industrielles : demande de subvention**

Depuis la fusion des trois communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dispose du recensement de l'ensemble des friches industrielles de son territoire consécutivement à la mission initialement confiée par l'ex communauté de communes de Val de Bienne à l'ex-CBE devenu CITE Haut-Jura.

CITE Haut-Jura est en lien avec l'ARD pour sa diffusion et est chargée par voie de convention avec la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, d'en assurer son actualisation.

Sur la base de ce recensement, un premier choix a été effectué de 8 bâtiments pour connaître succinctement les travaux à effectuer, les intentions des propriétaires, de sorte que si des repreneurs sont intéressés, ils puissent leur être donné des indications fiables et ainsi leur faire gagner du temps.

Les négociations avec les propriétaires sont confiées à CITE Haut-Jura et les diagnostics des bâtiments à la SOCAD ; ces diagnostics étant conduits jusqu'au niveau de l'esquisse.

Il est prévu que la SOCAD étudie a priori deux bâtiments d'une surface utile supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, un bâtiment d'une superficie utile comprise entre 500 et 1 000 m<sup>2</sup> et cinq bâtiments d'une superficie utile de moins de 500 m<sup>2</sup>.

Le plan de financement serait le suivant :

#### Dépenses :

Frais de diagnostic (SOCAD)	37 700,00 €
Frais CITE Haut-Jura	2 200,00 €
Divers	7 300,00 €
TOTAL	<u>47 200,00 € HT</u>

#### Recettes :

Subvention conseil Régional (contrat de Pays)	7 080,00 €
Autofinancement	40 120,00 €
TOTAL	<u>47 200,00 € HT</u>

Il y a lieu de solliciter la subvention de la région Franche-Comté.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le rapport tel qu'énoncé ci-dessus.

ARRIVEE DE M. Thierry GRENARD

## **7 TOURISME**

### **7-1 Ski nordique saison 2011/2012 - Conventions avec la commune de Lyon et l'USEP du Rhône d'une part et celle de Saint-Claude d'autre part.**

L'ex-SMDT des Hautes Combes conventionnait habituellement avec la mairie de Lyon et l'USEP pour accueillir à Lajoux, Les Moussières et La Pesse « les petits lyonnais » dans le cadre d'un contrat éducatif local.

De même la commune de Saint-Claude conventionnait avec le SMDT pour accueillir les scolaires afin de pratiquer le ski de fond sur les sites nordiques des Hautes Combes.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec d'une part la mairie de Lyon et l'USEP et d'autre part la mairie de Saint-Claude.

### **7-2 Convention CEZAM pour pass nordiques saison 2011/2012**

Par délibération du 22 juin 2011, le conseil communautaire a fixé le prix des redevances ski nordique pour la saison d'hiver 2011-2012.

Afin de développer la clientèle touristique sur le Haut-Jura, il est proposé de passer une convention avec Cezam FRACAS 44, rue Saint-Antoine BP 3030 90020 Belfort Cedex, qui permettrait aux titulaires de la carte CEZAM de bénéficier d'un tarif pour les pass nordiques adultes à la journée, soit 5,00 € (tarif enfant) au lieu de 8,00 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte le principe d'une convention à passer avec CEZAM FRACAS.

### **7-3 Activités neige ski nordique - Création d'un comité consultatif « activités neige »**

L'article L 5211-49-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il est possible pour un EPCI de créer des comités consultatifs.

Ces comités consultatifs peuvent être consultés par le Président sur les questions, les projets intéressant les services publics et les équipements de proximité en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués. Ils peuvent transmettre au Président toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec le même objet. Ils comprennent toutes personnes désignées pour une année en raison de leur représentativité ou de leur compétence par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un comité consultatif ayant pour objet de mener une réflexion quant au développement et à l'adaptation des activités hivernales sur le territoire de la communauté de communes.

Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant, désigné par le Président.

Au titre des personnes extérieures à la communauté de communes intéressées, ont fait connaître leur souhait de participation:

- M. Michel Cothenet commissaire de massif
- M. Michel Verguet président de Haut Jura Ski (suppléant M. Rossero)
- M. Daniel Mellina représentant Haut-Jura Musers Pro
- Mme Françoise Thurel Parc Naturel Régional du Haut-Jura responsable du service tourisme
- M. Laurent Châteaux Directeur de l'Office du tourisme Haut-Jura Saint-Claude
- M. Jérôme Blanc Président de l'ESF
- M. Bruno Ladet Président de la GTJ
- M. Philippe Mermet conseiller municipal de Lajoux
- Mme Marie Agnès Gros conseillère municipale des Molunes

A l'unanimité, le conseil communautaire en application de l'article L 5211-49-1 du CGCT, au titre des organismes et des collectivités, décide de :

- créer un comité consultatif « activités neige »,
- retenir les candidatures des organismes et des collectivités mentionnés ci-dessus,
- désigner 8 représentants du conseil communautaire parmi ses membres titulaires.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne au titre des conseillers communautaires :

- M. Michel Bailly
- M. François Casagrande
- M. Jean Yves Comby
- M. Nicolas Gindre
- M. Daniel Grenard
- Madame Véronique Beaud
- M. Alain Mouret
- M. Jérôme Fortier

M. Jean-Yves Comby précise que depuis plusieurs années, au sein du SMDT, une réflexion est menée en ce qui concerne l'évolution des pistes de ski nordique sur le territoire des ex-Hautes Combes.



Ce groupe de travail sera parfaitement apte à définir quel positionnement doit avoir la communauté de communes en ce qui concerne le secteur ; ceci notamment par rapport à la concurrence.

#### **7-4 Subvention à l'Association "Les amis des voies du sel"**

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de verser une subvention de 1 000 € à l'association "les amis des voies du sel" pour la 25<sup>ème</sup> édition de la randonnée des voies du sel qui a eu lieu du 11 au 15 août 2011.

#### **7-5 EPIC tourisme : subvention 2011**

Par délibération du 29 juin 2011, les statuts de l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude sous forme d'EPIC ont été acceptés.

Il est procédé actuellement au recrutement de son directeur.

Dans ces conditions l'EPIC pourra fonctionner pleinement dès le mois de novembre 2011.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention pour 2011 au profit de cet Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial pour les mois de novembre et décembre 2011 d'un montant de 40 000 €.

#### **7-6 Association Office du tourisme Haut-Jura Saint-Claude : complément de subvention 2011-Convention**

Par délibération du 29 juin 2011, le Président a été autorisé à signer une convention à intervenir avec l'association Office du tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour 2011 et plus précisément jusqu'au 31 août ; ceci dans la perspective de la création de l'Office de tourisme Haut Jura Saint-Claude sous forme d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

A l'unanimité le conseil communautaire décide de :

- autoriser le Président à signer une nouvelle convention allant jusqu'au 31 octobre 2011, qui prendra en compte les dispositions transitoires dans le cadre de la mise en œuvre de cet EPIC,  
- attribuer une subvention complémentaire de 15 000 € correspondant à une aide pour les mois de septembre et octobre 2011.

### **8 CULTURE**

#### **8-1 Musée de l'Abbaye – Donations Guy Bardone – René Genis : demande de subvention à la DRAC Franche-Comté pour la restauration de la sculpture Germaine RICHIER**

Depuis l'installation de la sculpture Germaine RICHIER dans les jardins du musée en 2008 avant l'inauguration du musée, la patine s'est altérée en deux années d'exposition au climat du Haut-Jura.

Il convient de procéder à une remise en patine et de sa cire protectrice afin d'empêcher une dégradation plus importante.

Deux interventions sont nécessaires : celle d'un restaurateur qui interviendra en restauration préventive en effectuant un constat détaillé de la sculpture avant et après intervention et celle du patineur recommandé par les ayants-droit de l'œuvre de Germaine RICHIER. Cette opération de remise en patine de la sculpture n'est pas appelée à se renouveler du fait de l'application régulière, par la suite, d'une cire protectrice par le personnel du musée.

Le coût des interventions s'élève à 7 941,44 € TTC.

Il convient de solliciter une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté d'un montant de 3 243 €.

A l'unanimité le conseil communautaire décide de :

- procéder à la restauration de la sculpture de Germaine Richier « l'Homme marchant »,
- solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté de 3 243 €,
- autoriser le président à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de cette restauration.

### **8-2 Musée de l'Abbaye – Donations Guy Bardone – René Genis : Contribution à Melle Adamo pour la rédaction d' un ouvrage sur « La Réalité poétique »**

Le musée de l'Abbaye – donations Guy Bardone – René Genis, présentera, en mars 2012, une exposition consacrée aux artistes de la « Réalité poétique » – exposition programmée dans deux autres lieux, et qui a débuté le 24 juin 2011 au musée des Beaux-Arts de Gaillac.

A cette occasion, un ouvrage sur ces artistes de la « Réalité poétique » est paru ; ouvrage en coproduction entre trois lieux – musée des Beaux-Arts de Gaillac, musée d'Aix-les-Bains et musée de l'Abbaye-Donations Guy Bardone-René Genis.

Dans ce cadre, mademoiselle Amélie Adamo, pourrait être mandatée par la communauté de communes et M. Bertrand de Vivies, Conservateur au Musée de Gaillac, pour rédiger les notices biographiques publiées dans l'ouvrage.

Le montant de la participation versée à Amélie Adamo s'élèverait à 1 500 euros.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une participation de 1500 € à Mlle Amélie Adamo pour la rédaction des notices biographiques dans le catalogue à l'occasion de l'exposition « Réalité poétique ».

### **8-3 Musée de l'Abbaye – Donations Guy Bardone – René Genis : demande de subvention – restauration Besson**

Pour pouvoir présenter les œuvres de la donation Georges et Adèle Besson qui sont un dépôt d'Etat du MNAM – Beaubourg, il convient de prendre en charge les restaurations ; en effet les constats d'état des collections et les restaurations sont à la charge de l'emprunteur (en l'occurrence, la communauté de communes).

En ce qui concerne les œuvres conservées au Musée des Beaux-Arts de Besançon, 9 restaurations s'imposent pour un coût total de 4757 € pour les œuvres suivantes :

- Bonnard, *Portrait de Georges Besson*
- Collomb, *Le repas des amis*
- Fusaro, *La raie*
- Lhote, *Le chemin creux*
- Marquet, *Le Vieux Port à Marseille*
- Marquet, *Les deux amies*
- Puy, *Grand nu*
- Renoir, *Portrait d'Adèle Besson*
- Vallotton, *Baigneuse assise sur un rocher*

Il est demandé à la DRAC de Franche-Comté une subvention de 50%, soit 2379 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- donner son accord pour la restauration des œuvres citées ci-dessus,
- solliciter les aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté d'un montant de 2 379 €,
- autoriser le président à signer les documents nécessaires à ce dossier.

### **8-4 Médiathèque communautaire - Tête de réseau : avenant à la convention avec la commune de Saint-Claude**

Le 17 décembre 2010, la commune de Saint-Claude et l'ex-communauté de communes de Val de Bienne avaient conclu un protocole de mise à disposition des locaux de l'ex-banque de France.

Au terme de ce protocole, la commune de Saint-Claude conservait la jouissance de l'ex-banque de France et en réservait son usage pour que la communauté de communes y réalise éventuellement la tête de réseau de sa médiathèque communautaire.

Toutefois, l'ex-communauté de communes de Val de Biemme pouvait disposer de certains locaux pour les réserves du Musée de l'Abbaye - Donations Guy Bardone-René Genis mais aussi de stockage pour la médiathèque.

La commune de Saint-Claude n'a plus l'usage de la Banque de France (à l'époque la Maison de l'Emploi y était installée).

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise M. Béguet, 8<sup>ème</sup> Vice-président à signer un avenant au protocole de mise à disposition des locaux de l'ex-banque de France appartenant à la commune de Saint-Claude au profit de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

## **8-5 Médiathèque communautaire - Informatisation – Plan de financement**

Par délibération du 27 avril 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre et le plan de financement de l'informatisation de la médiathèque communautaire.

Après consultation des entreprises, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

<b>Dépenses (TTC)</b>	
Budget prévisionnel	56 928 €
Dont :	
Dépenses éligibles sur les devis retenus par l'Etat	36 122 €
Dépenses éligibles sur les devis retenus par le Conseil Général	53 630 €

<b>Recettes</b>	
Subvention Etat (40% de la dépense éligible HT)	12 081 €
Subvention Conseil général (40% de la dépense éligible HT)	17 936 €
Subvention Conseil régional	6 040 €

La charge nette de la communauté de communes de Haut Jura Saint-Claude s'élèverait à 11 540 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- valider le plan de financement de l'informatisation de la médiathèque communautaire Haut-Jura Saint-Claude énoncé ci-dessus,
- s'engager à prendre en charge la différence de coût si les aides accordées sont moindres ;
- autoriser le Président de la Communauté de Communes de Haut Jura Saint-Claude à solliciter l'aide de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général pour ce dossier et à réaliser tout acte nécessaire à la gestion du dossier ;
- solliciter de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général l'autorisation de commencer les opérations dès lors que le dossier sera déclaré complet, sans attendre les notifications d'attribution de subventions.

## **9 SPORTS**

### **9-1 Convention avec Jura-Sud Football**

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche du stade Edouard Guillon à Molinges vont commencer dans les prochains jours. Cette 2<sup>ème</sup> tranche comporte la réalisation d'un vestiaire neuf, avec un local « Club house » en premier étage et pour lequel les travaux de finition seront exécutés aux frais du club' « Jura Sud Foot », d'un 2<sup>ème</sup> terrain synthétique avec son éclairage, la rénovation des anciens vestiaires ainsi que l'aménagement des parkings et des voiries de dessertes.

Ce complexe sportif sera utilisé à titre principal par l'association « Jura Sud Foot », d'autres associations pourront y être accueillies.

Compte tenu de cet emploi, il est proposé de formaliser les rapports entre « Jura Sud Foot » et la communauté de communes par voie de convention et d'autoriser le président à la signer.

A 58 voix pour, une abstention de M. Jean Pierre Baroni, 2 voix contre de M. Raymond Chevassu et M. Jean Louis Millet, le conseil communautaire :

- adopte la convention à intervenir avec « Jura Sud Football » pour l'usage du stade Edouard Guillon à Molinges
- autorise le Président à signer cette convention.

Il est précisé, lors du débat, que Jura Sud Football en aura un usage principal, qu'il existe la possibilité, en accord avec la communauté de communes, d'accueillir d'autres clubs dans ce stade notamment le Club de rugby FCSC de Saint-Claude.

### **9-2 Aménagement du complexe de football Edouard Guillon à Molinges – Approbation du marché de travaux lot n°5**

Par délibération du 22 juin 2011, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer 15 des 16 marchés de travaux relatifs à la deuxième tranche du stade Edouard Guillon à Molinges, pour un montant de 2 465 767,33 € T.T.C.

Le lot n°5 (travaux d'étanchéité sur vestiaires), qui présentait une seule offre conforme, d'un montant de 91 005,78 € T.T.C. supérieur de 27% à l'estimation du maître d'œuvre avait alors été déclaré infructueux.

Ces travaux n'intervenant pas en début de chantier, une seconde consultation des entreprises a été réalisée, après modifications du cahier des charges visant à réduire le coût prévisionnel et augmenter le nombre de soumissionnaires potentiels.

Les trois offres reçues à l'issue de cette 2<sup>ème</sup> consultation ont été ouvertes le 8 septembre, et le maître d'œuvre a procédé à leur analyse.

L'offre jugée mieux-disante au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation est celle présentée par l'entreprise S.F.C.A de Besançon pour un montant de 54 162,44 € T.T.C.

Dans ces conditions, le montant total des 16 marchés de travaux relatifs à cette opération s'élèverait à 2 519 929,77 € T.T.C. pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 2 650 000 € T.T.C. par les maîtres d'œuvre.

A 60 voix pour, 1 voix contre de M. Raymond Chevassu, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer le marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise S.F.C.A pour un montant de 91 005,78 € T.T.C pour un montant total de 2 519 929,77 € T.T.C.
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

### **9-3 Réhabilitation du gymnase du Plateau à Saint Lupicin - Approbation des modifications du plan de financement.**

Vu la délibération du 26 mai 2010 prise par le Conseil de la communauté de communes du Plateau du Lizon validant l'Avant Projet Définitif de la rénovation (travaux d'accessibilité et mise aux normes) du gymnase du Plateau établi par M JACQUIER, architecte, à hauteur de 491 000 € HT,

Considérant les évolutions connues par le projet depuis cette date, notamment pour satisfaire aux exigences du niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) et ainsi obtenir ainsi une aide de la Région Franche Comté et de l'ADEME au titre du programme EFFILOGIS pour un montant de 150 000 € ;

Considérant les adaptations rendues nécessaires pour anticiper sur les obligations de mise en accessibilité qui s'imposent en 2015 et satisfaire par ailleurs aux requêtes des instructeurs du Permis de Construire ;

Vu la délibération du 27 avril 2011 prise par le Conseil de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude actant d'un coût d'opération de 1 114 700 € TTC (soit 724 888 € HT travaux) et sollicitant les aides prévues pour le projet ;

Considérant la notification de la subvention Effilogis, pour un montant de 150 000 € ;  
Considérant l'inéligibilité du dossier à la subvention DETR ;

Considérant l'estimation du montant des travaux revue à la baisse et s'établissant à ce jour à 702 500 € HT et le fait que la subvention de 150 000 € attribuée au titre du programme Effilogis compense le surcoût directement dû à l'atteinte du niveau BBC ;

Considérant l'intérêt d'intégrer à l'opération, la réfection du sol sportif intérieur et du plateau d'évolution extérieur estimée à 50 000 € HT,

Le Président,

Rappelle au Conseil de Communauté qu'une première tranche de travaux est en cours d'achèvement et qu'elle porte sur 252 400 € HT de travaux.

Précise que le coût total de l'opération est aujourd'hui estimé à 894 000 € HT, comprenant la dépense travaux s'élevant à 752 000 € H.T et les dépenses annexes (honoraires divers, études connexes, frais de publicité...) pour un montant de 141 500 € H.T.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver ce nouveau montant de l'opération de mise en accessibilité du bâtiment, d'obtention de performances thermiques « BBC » et de rénovation des plateaux d'évolution intérieur et extérieur,
- de solliciter les subventions en conséquence,
- de s'engager à assurer le financement complémentaire,
- d'autoriser le mandataire à lancer les consultations de la 2<sup>ème</sup> tranche,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

## **10 SPANC**

### **10-1 Etude de zonage d'assainissement – demande de subventions**

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude lance une étude concernant l'élaboration d'un zonage d'assainissement des communes membres.

La consultation des bureaux d'études est en cours et donnera lieu à l'attribution d'un marché d'environ 45 000 € HT.

Pour les communes ayant mené à terme l'enquête publique de zonage, cette étude se traduit par la simple intégration du zonage communal au plan de zonage communautaire.

Pour celles, n'ayant pas mené à terme d'enquête publique mais ayant délibéré sur un zonage d'assainissement, l'étude consistera à réaliser un dossier de zonage correspondant qui sera soumis à enquête publique.

Enfin pour les communes ne disposant pas de zonage d'assainissement, ou dont le zonage existant nécessite d'être retravaillé, l'étude consistera à réaliser un dossier de zonage correspondant en concertation avec les élus concernés, qui sera soumis à enquête publique.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude prévoit un lancement des travaux par le bureau d'études techniques retenu en octobre 2011, l'établissement des dossiers de zonage pour janvier 2012, et la mise à l'enquête du zonage de février à avril 2012.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude peut prétendre à des financements du Conseil général à hauteur de 10% et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% de la dépense, soit environ 27 000 €.

La part restant à charge de la communauté de communes représenterait 18 000 €.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le président à signer tous les documents utiles aux demandes de financement auprès de ces deux organismes.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% de la dépense pour l'étude zonage de l'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes,
- de solliciter le Conseil général pour une subvention à hauteur de 10% de la dépense,
- de dire que le complément sera autofinancé.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h 40.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président

Norma Paillissé  
Secrétaire

Jean-François Demarchi  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 29 septembre 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.